Comité externe d'examen des griefs militaires

Military Grievances External Review Committee

États financiers 2025-2026

Canada

This document is also available in English under the title: 2025-26 Financial statements

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission du Comité externe d'examen des griefs militaires.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Comité externe d'examen des griefs militaires
60, rue Queen, 9ième étage
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7
www.canada.ca/fr/externe-examen-griefs-militaires.html

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale, 2026

No de cat. DG2-12F-PDF
ISSN 2817-9927

Comité externe d'examen des griefs militaires
Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Comité. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Comité concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Comité sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Au cours de l'exercice 2025-2026, l'approche relative à la couverture de l'audit interne des petits ministères a fait l'objet d'un examen. Par conséquent, aucune auto-évaluation formelle des contrôles fondamentaux n'a été réalisée par le Comité au cours de l'exercice. Le Comité a néanmoins continué de surveiller l'efficacité de son système de contrôle interne de l'information financière dans le cadre de ses activités régulières de gestion financière, de suivi et de surveillance. Des informations supplémentaires sont fournies dans l'annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction.

Les états financiers du Comité n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Kelly Walsh
Présidente et première dirigeante
Ottawa, Canada

Miguel Adam, CPA
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Comité externe d'examen des griefs militaires
État de la situation financière (*non audité*)
au 31 mars

(*en dollars*)

	2026	2025
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	596 694	775 418
Indemnités de vacances et congés compensatoires	361 905	420 849
Avantages sociaux futurs (note 5)	116 792	132 509
Passif éventuel (note 9)	5 000	0
Total des passifs nets	**1 080 391**	**1 328 776**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	565 539	761 159
Débiteurs et avances (note 6)	78 643	38 247
Total des actifs financiers nets	**644 182**	**799 406**
Dette nette ministérielle	**436 209**	**529 370**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	75 501	127 561
Total des actifs non financiers	**75 501**	**127 561**
Situation financière nette ministérielle	**(360 708)**	**(401 809)**

Obligations contractuelles (note 8)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Kelly Walsh
Présidente et première dirigeante
Ottawa, Canada

Miguel Adam, CPA
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Comité externe d'examen des griefs militaires
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*) pour l'exercice terminé le 31 mars

(*en dollars*)

	2026 Résultats prévus	2026 Réel	2025 Réel
Charges			
Examen indépendant des griefs militaires	6 848 000	6 517 089	6 293 537
Services internes	2 282 000	2 665 250	2 682 931
Total des charges	**9 130 000**	**9 182 339**	**8 976 468**
Revenus			
Revenus divers	0	65	0
Total des revenus	**0**	**65**	**0**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**9 130 000**	**9 182 274**	**8 976 468**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		8 771 405	8 302 956
Variations des montants à recevoir du Trésor		(195 620)	90 662
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		646 468	551 199
Transferts d'avances et de trop-payés de salaire d'autres ministères gouvernementaux		1 122	44 654
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**(41 101)**	**(13 003)**
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**(401 809)**	**(414 812)**
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**(360 708)**	**(401 809)**

Information sectorielle (note 11)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité externe d'examen des griefs militaires
État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(*en dollars*)

	2026	2025
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(41 101)**	**(13 003)**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	37 144
Amortissement des immobilisations corporelles	(46 537)	(47 872)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 625)	0
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3 898)	0
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(52 060)**	**(10 728)**
Augmentation (diminution) de la dette nette ministérielle	**(93 161)**	**(23 731)**
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**529 370**	**553 101**
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**436 209**	**529 370**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité externe d'examen des griefs militaires
État des flux de trésorerie (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(*en dollars*)

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 182 274	8 976 468
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(46 537)	(47 872)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3 898)	0
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(646 468)	(551 199)
Transferts d'avances et de trop-payés de salaire d'autres ministères gouvernementaux	(1 122)	(44 654)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances	40 396	21 682
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	178 724	(53 244)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	58 944	(36 250)
Diminution des avantages sociaux futurs	15 717	881
Augmentation du passif éventuel	(5 000)	0
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**8 773 030**	**8 265 812**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	37 144
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(1 625)	0
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**(1 625)**	**37 144**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**8 771 405**	**8 302 956**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit là de la seule procédure formelle de plainte disponible pour les membres des Forces armées canadiennes.

Le Comité est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Le Comité examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la défense nationale*, et rend des conclusions et recommandations à la chef d'état-major de la défense et au militaire qui a soumis le grief.

Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le Comité doit également agir avec célérité et sans formalisme.

Le Comité exerce ses activités dans le cadre de la responsabilité essentielle et des services internes suivants :

- Examen indépendant des griefs militaires
- Services internes

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Comité énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires
Le Comité est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Comité ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2025-2026. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2025-2026.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement
Le Comité fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Comité est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Comité sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)
Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Comité et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Comité a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus
Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions sont non récurrentes par nature.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Comité. Bien que l'on s'attende à ce que la Présidente et première dirigeante maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Comité au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Comité découlant du régime. La responsabilité du Comité relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le Comité comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes et les prêts en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

(h) Actifs non financiers
Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les indiens*, des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition et des actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels
Les passifs éventuels sont une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Incertitude relative à la mesure
La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) Opérations entre apparentés
Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

i. Les services à recouvrement de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à leur valeur d'échange.
ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

3. Autorisations parlementaires

Le Comité reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Comité pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2026	2025
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 182 274	8 976 468
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(46 537)	(47 872)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles et d'actifs non immobilisés	(3 833)	0
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(646 468)	(551 199)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	58 944	(36 250)
Diminution des avantages sociaux futurs	15 717	881
Augmentation du passif éventuel	(5 000)	0
Dépense pour mauvaises créances	(13 745)	0
Remboursement de charges des exercices antérieurs	1 592	17 053
Ajustements de créditeurs à la fin de l'exercice des années précédentes	1	4 810
Recouvrement de trop-payés de salaire brut pour des employés transférés d'autres ministères gouvernementaux	0	22
Augmentation de charges non imputées à des autorisations en même temps	(738)	0
Augmentation des trop-payés de salaire à être recouverts non portés à une autorisation	0	1 602
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(640 067)	(610 953)

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	37 144
Augmentation de trop-payés de salaire	450	534
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	450	37 678
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**8 542 657**	**8 403 193**

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2026	**2025**
Autorisations fournies :		
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	7 902 917	8 220 517
Montants législatifs	974 354	938 345
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(334 614)	(755 669)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**8 542 657**	**8 403 193**

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du Comité :

	2026	**2025**
Créditeurs - autres ministères et organismes	12 625	189 275
Créditeurs - parties externes	72 967	134 239
Total des créditeurs	85 592	323 514
Charges à payer	511 102	451 904
Total des créditeurs et des charges à payer	**596 694**	**775 418**

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Comité participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Comité versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2025-2026 s'élève à 616 669 $ (601 855 $ en 2024-2025). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,02 fois en 2024-2025) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité du Comité relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2026, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	**132 509**	**133 390**
Charge pour l'exercice	(15 717)	8 793
Prestations versées pendant l'exercice	0	(9 674)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	**116 792**	**132 509**

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et avances du Comité :

	2026	2025
Débiteurs - autres ministères et organismes	76 035	9 698
Débiteurs - parties externes	16 339	26 210
Avances aux employés	0	2 360
Total partiel	92 374	38 268
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(13 731)	(21)
Débiteurs nets	**78 643**	**38 247**

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette :

	2026	2025
Débiteurs de parties externes		
Non en souffrance	248	26 189
Nombre de jours de retard		
1 à 30	0	0
31 à 60	0	0
61 à 90	0	0
91 à 365	0	0
Plus de 365	13 731	21
Total partiel	13 979	26 210
Moins : Provision pour moins-value	(13 731)	(21)
Total	**248**	**26 189**

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	**Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**Solde d'ouverture**	**Amortissement**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**2026**	**2025**
Matériel et outillage	17 321	0	0	17 321	13 857	1 732	0	15 589	1 732	3 464
Matériel informatique	623 739	0	100 287	523 452	570 530	21 636	100 287	491 879	31 573	53 209
Logiciels informatiques	29 475	0	0	29 475	29 475	0	0	29 475	0	0
Autre matériel	53 613	0	22 093	31 520	41 989	2 850	16 570	28 269	3 251	11 624
Améliorations locatives	245 801	0	0	245 801	186 537	20 319	0	206 856	38 945	59 264
Total	**969 949**	**0**	**122 380**	**847 569**	**842 388**	**46 537**	**116 857**	**772 068**	**75 501**	**127 561**

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Comité peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels il sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et ultérieurs	Total
Contrat de location-exploitation	267 036	244 783	0	0	0	0	511 819

Le bail actuel des bureaux a expiré en février 2026. Le Comité collabore avec Services publics et Approvisionnement Canada pour obtenir une prolongation du bail en cours, afin de permettre au Comité de continuer à occuper ses locaux actuels. Il est prévu qu'un accord de prolongation du bail soit conclu au cours de l'exercice financier actuel.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

9. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Le Comité a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte.

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Comité est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le Comité conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Comité a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2026	2025
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	646 468	551 199
Total	**646 468**	**551 199**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

	2026	2025
Débiteurs	76 035	9 698
Créditeurs	12 625	189 275
Charges	1 535 818	1 199 485

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du Comité. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges de fonctionnement	**Examen indépendant des griefs militaires**	**Services internes**	**2026 Total**	**2025 Total**
Salaires et avantages sociaux des employés	6 069 857	2 078 240	8 148 097	7 848 013
Location	230 807	242 249	473 056	496 312
Services professionnels et spéciaux	81 120	236 083	317 203	478 827
Amortissement des immobilisations corporelles	15 172	31 365	46 537	47 872
Acquisition d'actifs non immobilisés	74 452	50 351	124 803	35 728
Transports et communications	18 505	5 648	24 153	30 145
Information	300	73	373	15 834
Réparation et entretien	828	9 664	10 492	14 468
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 557	5 100	15 657	10 578
Autres	15 491	6 477	21 968	(1 309)
Total - Charges	6 517 089	2 665 250	9 182 339	8 976 468
Revenus				
Revenus divers	0	65	65	0
Total - Revenus	0	65	65	0
Coût de fonctionnement net	**6 517 089**	**2 665 185**	**9 182 274**	**8 976 468**

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers du Comité externe d'examen des griefs militaires pour l'exercice 2025-2026 *(non auditée)*

1. Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité) a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2025 à 2026. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action figure à la section 2.

Le Comité évaluera tous les secteurs de contrôle clés sur une période de 5 ans. Le plan d'évaluation est présenté à la section 3.

2. Résultats de l'évaluation de l'exercice 2025 à 2026

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'approche relative à la couverture de l'audit interne des petits ministères a fait l'objet d'un examen. Par conséquent, le Comité n'a réalisé aucune auto-évaluation des contrôles fondamentaux au cours de cet exercice.

Malgré cette pause, le Comité a continué de maintenir et de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre de ses activités régulières de gestion et de surveillance financières. Cela comprenait l'application des pouvoirs financiers délégués, la vérification des comptes, les rapprochements, le suivi budgétaire, la production de rapports financiers et l'examen par la direction.

Au cours de l'exercice, aucun élément n'a été porté à l'attention de la direction qui indiquerait une faiblesse importante dans le système de contrôle interne du Comité en matière d'information financière.

3. Plan d'évaluation

Le Comité continuera de surveiller l'efficacité de ses contrôles internes par le biais de ses activités courantes de gestion financière et de surveillance. Les futures activités formelles d'auto-évaluation seront harmonisées avec les exigences et les lignes directrices applicables aux petits ministères, à mesure que celles-ci évolueront.